

Vélo. Sainte-Pazanne - Paimbœuf : 4,25 millions pour la liaison cyclable

La liaison cyclable entre Paimbœuf et Sainte-Pazanne est sur les rails, dans tous les sens du terme. Elle empruntera le tracé d'une ancienne voie ferrée et sera mise en service en 2025.

Il va falloir patienter jusqu'en 2025 pour rouler à vélo sur cette voie qui va voir le jour entre Sainte-Pazanne et Paimbœuf. Dans le cadre de son plan d'actions « La Loire-Atlantique à vélo », le Département de Loire-Atlantique va créer cette nouvelle liaison cyclable entre les deux communes. Les élus départementaux ont approuvé, mardi 9 février, les dossiers de principe et technique de cet itinéraire de 32,6 km dont 28,8 km en site propre.

« Cette liaison permettra de proposer un aménagement cyclable au sud de l'estuaire, reliant les principales communes à l'intérieur de ce territoire et connectant l'itinéraire « La Loire à vélo » à celui du pays de Retz », commente le Département.

Les travaux doivent commencer en 2023, sous réserve des autorisations réglementaires, pour une durée de deux ans. Le coût total de l'opération est estimé à 4,25 millions d'euros.

Il s'agit « d'offrir une alternative au déplacement automobile au maximum d'usagers locaux ». L'itinéraire passera donc « au plus près des bassins de vie ».

Ce tracé proposé « prend en compte les points d'attraction touristiques présents ainsi que les enjeux sportifs ».

27 km sur l'ancienne voie ferrée

L'itinéraire cyclable traversera le territoire des communes de Sainte-Pazanne, Saint-Père en Retz, Saint-Viaud, Saint-Hilaire de Chaléons, Paimbœuf et Chaumes en Retz sur deux intercommunalités : Pornic agglomération pays de Retz et la communauté de communes du Sud Estuaire.

De Paimbœuf à Saint-Hilaire de Chaléons, il passera durant 27 km sur l'ancienne voie ferrée, qui sera requalifiée en voie verte. « La communauté de communes Sud Estuaire et Pornic agglomération pays de Retz ont demandé officiellement à la SNCF la fermeture administrative de cette voie le 2 mai 2019. Cette procédure est actuellement en cours d'instruction. »

L'entretien de la propriété ferroviaire sera partagé entre le Département et les intercommunalités : le Département se chargera de l'entretien de la piste et les intercommunalités du

reste de l'emprise ferroviaire.

Depuis Saint-Hilaire de Chaléons, les voiries partagées et les voies vertes seront à conforter (élargissement et reprise du revêtement). À l'approche de Sainte-Pazanne, « différentes options techniques seront à étudier dans le cadre des études détaillées ».

Dans Sainte-Pazanne, le trajet passera par des voies communales de lotissements à faible circulation et une voie verte jusqu'à l'intersection entre la rue des Gats et la RD 79.

Deux antennes sont prévues depuis l'itinéraire principal vers les communes de Saint-Père en Retz, via le plan d'eau du Grand Fay, et de Chaumes en Retz (Chéméré), via la rue de Nantes. ■



Un itinéraire qui sera long de 32,6 km dont 28,8 km en site propre. (©Adobe Stock/illustration)

